

INFORMATION PRESSE

8^{ème} JOURNEE SANTE PUBLIQUE ET MEDECINE LIBERALE

**Le médecin libéral,
prescripteur de qualité de vie.
Principe de précaution et
bénéfice risque.**

Contacts PRESSE Capital image / Stéphanie Chevrel

45 rue de Courcelles - 75008 Paris - Tél. 01 45 63 19 00 - s.chevrel@capitalimage.net;

Contact URML:

Dr Bernard HUYNH, Président - Tél. 06.61.72.29.27 – huynh@urml-idf.org

Organisation : Alexandre Grenier, Directeur des Etudes URML IDF

104, bd du Montparnasse - 75014 Paris - Tél. : 01 40 64 14 70 –

alexandre.grenier@urml-idf.org

2005

18 Mai

L'URML acteur de la démarche qualité

Investie dans la démarche qualité, notamment au travers du pilotage de l'Evaluation des Pratiques Professionnelles en médecine libérale, l'Union Régionale des Médecins Libéraux d'Ile-de-France a noté une certaine dérive protectionniste des tutelles sanitaires visant à la réduction d'un risque potentiel par la mise en place de recommandations drastiques.

Confronté à l'application pratique de ces recommandations et aux incertitudes des agences dont les experts rendent à six mois des avis contraires, le médecin libéral dans son cabinet doit faire face à un patient de plus en plus méfiant. La réalité de la relation patient médecin impose au médecin de prendre des décisions qui reposent sur un équilibre entre le risque et la qualité de vie pour son patient.

Femmes ménopausées et Traitement Hormonal Substitutif, enfants et pratique de la vaccination Hépatite B, anti-inflammatoires et risque cardiaque, antibiothérapie et résistances, dépistage en masse du cancer de la prostate ? Autant de questions auxquelles se trouve confronté le médecin libéral en pratique.

Interrogé par téléphone, sur la base d'une enquête express réalisée en avril 2004, auprès de 111 généralistes, pédiatres, rhumatologues et gynécologues, les médecins libéraux livrent leurs sentiments :

- 71,2 % considèrent que les récents allers retours contradictoires portant sur des recommandations de prescription ont rendu leurs patients plus méfiants ;
- dans 38,5% des cas, les médecins répondent que cette méfiance s'est traduite par l'arrêt d'un traitement en cours, et dans 34,5 % par le refus de la mise en place d'un traitement pourtant jugé nécessaire par le praticien ;
- sur les médecins interrogés, 17 % considèrent que les recommandations ont un impact négatif direct sur la qualité de vie de leurs patients, chiffre qui monte à 30 % dans le cadre des gynécologues notamment pour les recommandations liées au traitement hormonal substitutif ;
- 78,7 % des médecins interrogés considèrent que la profession médicale en exercice est insuffisamment voire très insuffisamment associée à la production de ces recommandations ;
- A l'inverse 80,7 % des médecins enquêtés se considèrent suffisamment informés des recommandations de santé publique ;
- La majorité d'entre eux sont informés par courrier postal 75,7 %, 12,7% par la presse médicale, le courrier électronique ou la presse grand public viennent en dernier, respectivement pour 10 % et 2 % d'entre eux ;
- A la demande d'apprécier la qualité de la communication grand public de différentes campagnes, toutes spécialités confondues, les médecins reconnaissent que la campagne sur les antibiotiques a été la plus efficace auprès de leurs patients, pour 83 % au rang 1, pour les autres sujets que sont la vaccination HB, les THS et les AINS, les médecins les classent selon les cas entre les rangs 2 et 4, avec une efficacité moyenne, pour le PSA dépistage du cancer de la prostate, au rang 5 pour 63 % des médecins.

L'URML-IDF, consciente des difficultés rencontrées par les médecins dans la réponse à donner leurs patients, a décidé d'assumer de s'investir et de porter la réflexion sur ce sujet d'actualité.

La 8^{ème} Journée de Santé Publique et Médecine Libérale, le 18 mai 2005 sur le thème : « **Le médecin libéral, prescripteur de qualité de vie** » sera l'occasion de sensibiliser les tutelles et les acteurs sanitaires afin que patient et médecin ne se retrouvent pas dans des situations de non sens scientifique.

ANNEXES GENERALITES SUR LA COHORTE

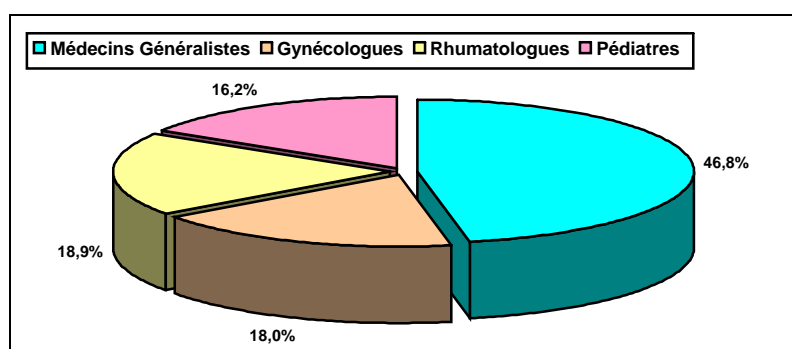
Cent onze (111) médecins libéraux ont accepté de participer à ce sondage.

La Table 1 donne leur répartition par spécialité.

Table 1 : Répartition Des Médecins

	Total (N = 111)
Médecins Généralistes	52 (46.8%)
Gynécologues	20 (18.0%)
Rhumatologues	21 (18.9%)
Pédiatres	18 (16.2%)

Figure 1 : Répartition Des Médecins



La Table 2 donne la répartition des médecins par département.

Table 2 : Répartition Géographique

	Généralist e (N = 52)	Gynécologu e (N = 20)	Rhumatologu e (N = 21)	Pédiatre (N = 18)	Total (N = 111)
Paris	9 (17.3%)	2 (10.0%)	1 (4.8%)	1 (5.6%)	13 (11.7%)
Seine et Marne	6 (11.5%)	2 (10.0%)	1 (4.8%)	3 (16.7%)	12 (10.8%)
Yvelines	8 (15.4%)	3 (15.0%)	4 (19.0%)	2 (11.1%)	17 (15.3%)
Essonne	7 (13.5%)	2 (10.0%)	2 (9.5%)	2 (11.1%)	13 (11.7%)
Haut de Seine	7 (13.5%)	3 (15.0%)	6 (28.6%)	1 (5.6%)	17 (15.3%)
Seine Saint Denis	8 (15.4%)	3 (15.0%)	1 (4.8%)	2 (11.1%)	14 (12.6%)
Val de Marne	5 (9.6%)	2 (10.0%)	4 (19.0%)	5 (27.8%)	16 (14.4%)
Val d'Oise	2 (3.8%)	3 (15.0%)	2 (9.5%)	2 (11.1%)	9 (8.1%)

□



Missions

Les Unions contribuent à l'amélioration de la gestion du système de santé et à la promotion de la qualité des soins. Elles participent notamment aux actions suivantes :

- Analyse et étude relatives au fonctionnement du système de santé, à l'exercice libéral de la médecine, à l'épidémiologie ainsi qu'à l'évaluation des besoins médicaux ;
- Evaluation des comportements et des pratiques professionnelles en vue de la qualité des soins ;
- Organisation et régulation du système de santé ;
- Prévention et réalisation d'actions de santé publique ;
- Coordination avec les autres professionnels de santé ;
- Information et formation des médecins et des usagers.

Elles assument les missions qui leur sont confiées à cet effet par la ou les conventions nationales visées à l'article L.162-5 du code de la Sécurité Sociale et celles qui leur sont confiées par les organisations syndicales représentatives de médecins.

Article 8 de la LOI n°93-8 du 4 janvier 1993 relative aux relations entre les professionnels de santé et l'assurance maladie.

104, BOULEVARD DU MONTPARNASSE 75682 PARIS CEDEX 14 - Tél : 01 40 64 14 70 –
Fax : 01 40 64 14 89

ORGANISME DE DROIT PRIVE REGI PAR LA LOI n°93-8 du 4 janvier 1993 –
<http://www.urml-idf.org> E-mail : secretariat@urml-idf.org